

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
Argenton Les Vallées
79150 ARGENTONNAY
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
Télécopie : 05 49 65 93 21
Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

Année scolaire **2018/2019**
N° de séance : 2

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 novembre 2018

de 18h00 à 19h10

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Chef d'Établissement transmise aux différents membres le 19 octobre 2018.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 2 octobre 2018

Fonctionnement Général :

- Installation des membres et des commissions.
- Modification du règlement intérieur du CA.
- Liste des sigles et acronymes.

Questions d'ordre pédagogique :

- Séjours

Questions d'ordre matériel et financier :

- Tarifs 2019.
- Contrats et conventions.
- DBM.

Questions diverses

- Point sur les travaux en cours et à venir.

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Administration	:	24
Quorum	:	13
Nombre de membres effectivement présents	:	21 à 18h00 22 à 18h11

ONT PARTICIPE A CETTE REUNION

NOM - PRENOM - FONCTION	ABSENT(E)	EXCUSE(E)	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
<u>Président :</u> M. CAROF Hubert, Principal				
<u>Représentant de l'Administration :</u> Mme LOISEAU Martine, Gestionnaire				
<u>Représentant du Personnel d'Education :</u> Mme PRISSET Nelly, C.P.E.				
<u>Représentants des collectivités territoriales :</u> M. DE TROGOFF Gaetan, Maire d'Argenton les vallées				
M. BREMOND Philippe, Conseiller Départemental	X	X		
Mme PAULIC Claire, Conseillère Départementale				
<u>Personnalités qualifiées :</u> M. SERGENT André, Principal honoraire				
M. MENARD Bernard	X	X		
<u>Représentants des personnels de l'établissement :</u> M. LELIEVRE Romain, Enseignant				
M. GAILLARD Antoine, Assistant d'Education				
M. REBEYRAT Stéphane, Enseignant	X	X	Caillaud	
Mme BROTHIER Evelyne, Enseignante				
M. VANET Mathieu, Enseignant				
Mme MOREAU Jennifer, Enseignante				
Mme VIOLLEAU Muriel, ATTEE				
Mme AGUILLON Laure, ATOSS				
<u>Représentants des parents d'élèves :</u> Mme MEUNIER Stéphanie				
Mme JOSELON Flora				
M. LAUNAY Yohann				
M. GRELLIER Anthony				
M. BLAUD Cyrille				
M. SALESSES Jean-François				
<u>Représentants des élèves :</u> BARON Charlotte				
HOUET Malcolm				
<u>Invitée :</u> Mme GEHENOT Nelly	X	X		

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><u>I – FONCTIONNEMENT GENERAL</u></p> <p>Ouverture de la séance à 18h10 par M. le Principal. Il accueille les membres nouvellement élus du Conseil d'Administration et les remercie pour leur implication dans cette instance ainsi que dans les commissions qui en sont issues. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA élèves, Mlle Baron et M. Houet ainsi qu'à M. Vanet, professeur et Mme Aguillon, personnel administratif.</p> <p>M. le Principal excuse M. Brémond et M. Ménard qui ont prévenu de leur absence, et prévient du retard de M. Launay, parent d'élèves.</p> <p><u>I – 1 : Présentation de l'ordre du jour</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 octobre 2018 <p>Fonctionnement Général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Installation des membres dans les différentes commissions.• Modifications du règlement intérieur du CA.• Listes des sigles et acronymes <p>Questions d'ordre pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Séjours. <p>Questions d'ordre matériel et financier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tarifs 2019.• Contrats et conventions.• DBM. <p>Questions diverses</p> <ul style="list-style-type: none">• Point sur les travaux. <p>M. LELIEVRE, professeur, accepte d'assurer le secrétariat de la séance.</p> <p><u>I – 2 : Approbation du compte-rendu du CA du 2 octobre 2018.</u></p> <p>M. le Principal demande aux membres du Conseil s'ils ont des commentaires ou des remarques à apporter au PV du précédent Conseil d'Administration. Suite à une relecture du PV, une erreur sur les élèves inscrits en apprentissage ou en MFR a été relevée (14 au lieu de 10). Une modification a donc été apportée pour correction. M. le Principal soumet au vote l'approbation de ce compte-rendu modifié.</p> <p>21 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><u>I – 3 Installation des commissions. (Annexe 1)</u></p> <p>M. Carof liste les différentes commissions et présente les membres de droit ainsi que les membres élus qui se sont proposés pour y participer : la Commission Permanente, la Commission de Vie Scolaire, la Commission Hygiène et Sécurité, la Commission de Discipline.</p> <p>La composition des différentes commissions est jointe.</p> <p style="text-align: center;">21 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>Arrivée de M. Launay à 18h10.</p> <p><u>I – 4 Modification du règlement intérieur du CA. (Annexe 2)</u></p> <p>Concernant la modification du règlement intérieur, M. Blaud rappelle pourquoi les représentants des parents ont fait cette demande. L'exercice du compte-rendu du CA est très formel et les membres des parents d'élèves se sentent en difficulté pour réaliser ces comptes-rendus dans le cadre bien précis que ce document impose. Ils préfèrent donc ne pas s'investir dans la rédaction de ce dernier pour éviter les erreurs. M. Launay ajoute d'autres arguments pour expliquer la complexité de cet « exercice » qui mériterait presque une formation des parents.</p> <p>M. Carof soumet à l'approbation des membres du Conseil le règlement intérieur modifié.</p> <p style="text-align: center;">22 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>I – 5 Liste des Acronymes. (Annexe 3)</u></p> <p>M. Carof rappelle que la liste des sigles et acronymes régulièrement utilisés lors des séances du CA a été jointe à la convocation et qu'il est bon de l'avoir avec soi lors des séances pour s'y référer si nécessaire.</p> <p><u>II – QUESTIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE</u></p> <p><u>II – 1: Séjour en Provence (Annexe 4)</u></p> <p>Mme Loiseau présente deux des séjours organisés dans le courant de l'année scolaire.</p> <p>Le premier proposé est celui organisé par Mme Moreau : le séjour en Provence romaine aura lieu du 12 au 15 février 2019. Il concerne 45 élèves latinistes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Sur les trois devis demandés pour ce séjour, c'est celui d'EJS qui a été retenu. Mme Loiseau détaille le budget prévisionnel concernant ce séjour. Pour l'instant, le prix serait de 236,64€ par participant avec la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Participation des familles : 172€ par élève,- Don du FSE : 60€ par élève,	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>- Part accompagnateurs et solde du séjour : budget de l'établissement.</p> <p>Mme Moreau évoque les différents moments de visites et les modalités de logement lors de ce séjour. Elle proposera une réunion d'information en janvier pour les familles concernées.</p> <p>M. Carof remercie Mme Loiseau et Mme Moreau pour leur implication dans l'organisation de ce séjour notamment dans la recherche du meilleur prix pour limiter le coût pour les familles concernées. Par ailleurs, il rappelle que des actions de financement seront organisées tout au long de l'année pour soulager la charge financière de chaque projet.</p> <p>Le vote sur la participation des familles, le don du FSE, l'organisation du séjour en Provence et l'autorisation de signer les contrats est soumis au vote du CA.</p> <p style="text-align: center;">22 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>II – 2: Séjour en Angleterre (Annexe 5)</u></p> <p>Concernant le deuxième séjour présenté, celui à Londres pour le niveau 5^{ème} qui aura lieu du 20 au 25 mai 2019, M. Carof laisse la parole à Mme Loiseau qui détaille le projet et son organisation tant matérielle que financière. Suite à trois retours de devis par les prestataires VEFE, EJS et Globe J, c'est ce dernier qui est retenu. En effet, VEFE ne pouvait nous garantir d'accueillir l'effectif complet.</p> <p>Le budget du séjour serait de 330,28€ par participant, selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Participation des familles : 215€ par élève,- Don du FSE : 110€ par élève,- Part accompagnateurs et solde du séjour : budget de l'établissement. <p>M. Launay et M. Salesses s'interrogent sur les contraintes liées à l'Angleterre puisque le séjour est organisé autour de la sortie du Royaume-Uni de la zone Euro.</p> <p>Certains points sont pour le moment inconnus concernant ce sujet, mais M. Carof précise que, pour les séjours scolaires, il n'y aura pas de problème particulier. En revanche, les élèves devront tous être munis de papiers d'identité valables et non pas uniquement en France (La prolongation de 5 ans n'est valable que dans certains états européens).</p> <p>Le vote sur la participation des familles, le don du FSE l'organisation du séjour en Angleterre et l'autorisation de signer les contrats est soumis au CA.</p> <p style="text-align: center;">22 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>III – QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER</u></p> <p>Mme Loiseau, Gestionnaire du collège, explique les différents points d'ordre financier.</p> <p><u>III – 1 : Tarifs 2019 (Annexes 6-7)</u></p> <p>Mme Loiseau présente les tarifs qui seront appliqués pour la reprographie et les dégradations au collège. Ils seront reconduits pour l'année 2019, par rapport à 2018.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>M. Carof demande le vote de ces tarifs.</p> <p style="text-align: center;">22 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>Mme Loiseau explique que le Conseil d'Administration peut fixer le pourcentage des charges communes entre 10% et 25% pour les différents hébergements (demi-pension, commensaux). Le taux actuel dans l'établissement est de 18%, ce qui est la valeur moyenne de l'ensemble des établissements du département. Mme Loiseau propose qu'il soit maintenu pour l'année prochaine.</p> <p>Les membres du Conseil se prononcent sur ce maintien.</p> <p style="text-align: center;">22 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>III – 2 : Contrats et conventions (Annexe 8)</u></p> <p>Mme Loiseau présente une convention de partenariat entre le département, le collège et la commune pour les frais d'utilisation des stades dans le cadre de la pratique de l'EPS. Cette convention est datée pour l'année 2017/2018 reconductible tacitement une fois. Tout cela n'a aucune incidence sur la vie du collège.</p> <p style="text-align: center;">22 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>III – 3 : Décisions Budgétaires Modificatives (Annexes 9-10)</u></p> <p>M. Carof et Mme Loiseau présentent pour information la DBM N° 9. Elle concerne la subvention à l'utilisation de produits locaux dans les denrées consommées en restauration scolaire et l'annulation d'une saisie de subvention fonds communs.</p> <p>Puis la Gestionnaire propose au vote la DBM N° 10 pour un prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 2000 € pour abonder le service restauration. L'analyse financière de l'agent comptable n'a pas pu être jointe en raison de son arrêt maladie.</p> <p style="text-align: center;">22 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>IV – QUESTIONS DIVERSES</u></p> <p><u>IV – 1 : Le personnel</u></p> <p>M. Carof et Mme Loiseau évoquent la difficulté du remplacement de M. Milliasseau qui se trouve actuellement en arrêt longue maladie. La situation s'est améliorée depuis le dernier CA (en date du 2 octobre 2018). En effet, une délégation de 13h a été octroyée pour les permanences de la Toussaint. Pour le mois de novembre, le contractuel nommé effectue un volume hebdomadaire de 35h travaillées et on espère avoir un</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>contrat du Conseil Départemental à compter du mois de décembre. Ils remercient donc les élus ainsi que Mme Flament (référente du collège à la DE) pour leur soutien. L'entretien du collège pourra donc se poursuivre dans de meilleures conditions humaines.</p> <p>IV – 2 : Fourniture des repas à l'école primaire du Chat Perché (Annexe 11)</p> <p>M. Carof informe le conseil que Monsieur le Maire d'Argentonnay, après étude faite à partir des éléments donnés par le Conseil Départemental, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.</p> <p>IV – 3 : Point sur les travaux</p> <p>M. Carof fait le point sur les travaux réalisés pendant les vacances d'automne :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vérification et réparation de tous les « ouvrants » du collège, notamment les fenêtres des salles de classe à l'étage.- Semis de la pelouse sur une partie des espaces verts, qui pourront être accessibles aux élèves une fois la pelouse bien implantée.- Etude par l'entreprise CEBI pour raccorder la salle de réunion au système de chauffage (chaudière bois) du collège. Deux possibilités ont été présentées. Le conseil départemental tranchera sur la faisabilité de ce projet. <p>M. Carof annonce ensuite les travaux en attente de programmation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sécurisation des accès au collège avec changement du portail principal et visiophone : travaux terminés fin mars.- Enlèvement de la citerne de gaz : accordé.- Local plonge : attente des résultats d'une étude globale sur l'ensemble de la restauration dans les collèges pour démarrer ou pas les travaux. <p>M. Carof et Mme Loiseau remercient M. Brémond et Mme Paulic pour leurs interventions auprès du responsable du pôle technique – Etude Bâtiments, et le suivi de l'ensemble des dossiers du collège.</p> <p>La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au mardi 27 novembre 2018.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, M. Carof lève la séance à 19h05.</p> <p>Le secrétaire de séance</p> <p> Romain LELIEVRE</p> <p>Le Principal</p> <p> Hubert CAROF</p>	

COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur

79150 ARGENTONNAY

Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64

Télécopie : 05 49 65 93 21

Courriel : cc.0790003z@ac-poitiers.fr

Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Principal	M. CAROF Hubert	
Gestionnaire	Mme LOISEAU Martine	
Représentant Du Conseil Général	M. BREMOND Philippe	
Représentant des Personnels Enseignant et d'Education	M. CAILLAUD Sébastien	M. REBEYRAT Stéphane
Représentant des Personnels Enseignant et d'Education	Mme MOREAU Jennifer	Mme LETHOUAIL Mélanie
Représentant des Personnels Enseignant et d'Education	M. VANET Mathieu	Mme BA Frédérique
Représentant des Parents des Elèves	M. LAUNAY Yohann	M. BLAUD Cyrille
Représentant des Parents des Elèves	Mme JOSELON Flora	M. GRELLIER Anthony
Représentant des Parents des Elèves	Mme BLANCHARD Hélène	Mme BOURDEAU Sandrine
Représentant des Elèves	Mlle BARON Charlotte	
Représentant des Personnels ATOSS	Mme AGUILLON Laure	M. ROUSSEAU Frédéric

COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur

79150 ARGENTONNAY

Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64

Télécopie : 05 49 65 93 21

Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr

Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE COMMISSION EDUCATIVE

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Principal	M. CAROF Hubert	
Conseiller Principal d'Education	Mme PRISSET Nelly	
Gestionnaire	Mme LOISEAU Martine	
Le professeur principal de l'élève		
Représentant des Personnels d'Education	M. GAILLARD Antoine	M. COQUARD Nicolas
Représentant des Personnels Enseignants	M. VANET Mathieu	Mme BA Frédérique
Infirmière scolaire	Mme ROUGEMOND Marie	
Assistante sociale scolaire	Mme BERNARD Julie	
Représentant des Parents des Elèves	Mme MEUNIER Stéphanie	M. GRELLIER Anthony
Représentant des Parents des Elèves	M. LAUNAY Yohann	Mme JOSELON Flora
Représentant des Elèves	M. LEGROS Pierre	X
Représentant des Elèves	M. HOUET Malcolm	X

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

CONSEIL DE DISCIPLINE

	Membres Titulaires	Membres Suppléants	Emargements
Principal	M. CAROF Hubert		
Conseiller Principal d'Education	Mme PRISSET Nelly		
Gestionnaire	Mme LOISEAU Martine		

Représentant des Pers Ens et d'Educ.	M. REBEYRAT Stéphane	M. CAILLAUD Sébastien	
Représentant des Pers Ens et d'Educ.	M. LELIEVRE Romain		
Représentant des Pers Ens et d'Educ.	M. COQUARD Nicolas	M. GAILLARD Antoine	
Représentant des Pers Ens et d'Educ.	Mme BERNARD PLEAU Leslie	Mme MOREAU Jennifer	

Représentant des Parents des Elèves	Mme MEUNIER Stéphanie	M. GRELLIER Anthony	
Représentant des Parents des Elèves	M. LAUNAY Yohann	Mme JOSELON Flora	
Représentant des Parents des Elèves	M. BLAUD Cyrille	M. MEUNIER Vincent	
Représentant des Elèves	Mlle BARON Charlotte	M. HOUET Malcolm	
Représentant des Elèves	M. LE GROS Pierre	X	

Représentant des Personnels ATOSS	Mme AGUILLON Laure	M. ROUSSEAU Frédéric	
-----------------------------------	--------------------	----------------------	--

Professeur Principal de l'élève			
---------------------------------	--	--	--

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREAMBULE : le Conseil d'Administration tient ses séances dans le respect des textes en vigueur : Déclaration universelle des droits de l'homme, Préambule de la Constitution de 1958, décret de 1985 modifié en 2005. Il est garant du respect des valeurs de la République. En conséquence, il réfute toute idée ou manifestation d'inégalité entre les humains, toute idée de prosélytisme politique ou religieux. Au-delà de ses compétences juridiques, le Conseil d'Administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le Chef d'Etablissement, président du conseil d'administration, dirige les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

Article 1 : La règle du quorum (présence de la majorité de ses membres) se vérifie à l'ouverture de la séance.

Article 2 : L'ordre du jour est adopté en début de séance en s'appuyant sur le projet envoyé avec la convocation. Toute question diverse doit être déposée 48 heures avant la séance par écrit auprès du Chef d'Etablissement sauf cas d'urgence.

Article 3 : Le Conseil d'Administration ne se tient pas en séance publique ; le Président peut inviter des personnes au titre de leur qualité ou de l'éclairage qu'elles pourraient apporter aux débats.

Articles 4 : La durée des séances ne doit pas dépasser deux heures et demie ; si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demi-heure qui peut être refusée par la majorité des membres.

Article 5 : La prise de parole durant les séances est gérée par le Président.

Article 6 : Les votes en Conseil d'Administration sont personnels ; l'usage est le vote à mains levées, mais pourra se dérouler à bulletins secrets si un seul des membres le demande. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 7 : Des documents susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du Président. Dans la mesure du possible, les documents sont joints à la convocation.

Article 8 : Un procès verbal est établi à l'issue de chaque séance. Les représentants des personnels de l'établissement rédigeront le compte rendu de séance.

Article 9 : Publication : le procès verbal en son entier (les actes votés et le compte rendu de la séance intégrant les vœux débattus et voté) est transmis aux membres du CA et aux autorités de tutelle ; il est approuvé lors de la séance suivante. Le procès verbal en son entier est affiché dans l'établissement dans des lieux accessibles aux personnels, aux élèves et aux parents d'élèves.

Article 10 : Tous les membres du Conseil d'Administration sont tenus à l'obligation de discrétion.

LISTE DE SIGLES UTILISES

- PV : Procès Verbal
 - CA : Conseil d'Administration
 - CD : Conseil Départemental
-
- APE : Association de Parents d'Elèves
 - FSE : Foyer Socio Educatif
 - CHS : Commission Hygiène et Sécurité
 - CESC : Comité d'Education Santé et Citoyenneté
 - PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé
 - PPRE : Programme Personnalisé de Réussite et de Progrès
 - PAI : Projet d'Accueil Individualisé
 - GRSP : Groupement Régional de Santé Publique
 - ARS : Agence Régionale de Santé
 - CODES : Comité Départemental d'Education pour la Santé
 - DRT : Dispositif Relais Thouarsais
 - CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
 - CIO : Centre d'Information et d'Orientation
 - COP : Conseiller d'Orientation Psychologue
 - CVC : Conseil de la Vie Collégienne
 - MDE : Maison de l'Emploi
 - CDDP : Centre Départemental de Documentation Pédagogique
 - CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique
 - DAMA : Dispositif d'Assistance Maintenance Académique
 - MEIP : Mission Evaluation Innovation Pédagogique
 - UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire
 - AS : Association Sportive
-
- ASSEDU : Assistant d'Education
 - ATTEE : Agent Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement
 - CUI : Contrat Unique d'Insertion
-
- DGH : Dotation Horaire Globale
 - HSA : Heure Supplémentaire Année
 - HSE : Heure Supplémentaire Effective
 - TRM : Tableau de Répartition des Moyens
 - CSR : Complément de Service Reçu
 - CSD : Complément de Service Donné
 - BMP : Bloc de Moyen Provisoire
 - TZR : Titulaire Zone de Remplacement
 - IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

- **DNB :** **Diplôme National du Brevet**
- **GEPI :** **Gestion des Elèves Par Internet**
- **ASSR :** **Attestation Scolaire Sécurité Routière**
- **PSC 1 :** **Prévention et Secours Civiques de Niveau 1**
- **CFG :** **Certificat de Formation Générale**
- **PP :** **Professeur Principal**
- **COFEM :** **Carrefour de l'Orientation de la Formation de l'Emploi et des Métiers**

- **DBM :** **Décision Budgétaire Modificative**
- **EPCP :** **Etat Prévisionnel de la Commande Publique**
- **FDR :** **Fond De Roulement**
- **MAPA :** **Marché A Procédure Adaptée**
- **HACCP :** **Hazard Analysis Critical Control Point**
- **AGAPE79 :** **Association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du Département des Deux-Sèvres**

- **RCBC :** **Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable**
- **AP :** **Activités Pédagogiques (un service de la section de fonctionnement)**
- **ALO :** **Administration et Logistique (idem)**
- **VE :** **Vie de l'Elève (idem)**
- **CAF :** **Capacité d'Auto-Financement**
- **IAF :** **Incapacité d'Auto-Financement**

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 Argenton les Vallées
 79150 ARGENTONNAY
 Tél : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

BUDGET PREVISIONNEL EN PROVENCE
EFFECTIF : 45 ELEVES ET 3 ACCOMPAGNATEURS
du 12 au 15 Février 2019

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
HEBERGEMENT - TRANSPORT- VISITES 232,00 € X 48	11 136,00 €	FAMILLES 45 X 172,00 €	7 740,00 €
		FOYER SOCIO EDUCATIF 45 X 60,00 €	2 700,00 €
ASSURANCE 4,64 € X 48	222,72 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DOTATION CULTURE	208,80 €
coût/ participant : 236,64 €		SUB FONCTIONNEMENT*	709,92 €
TOTAL	11 358,72 €	TOTAL	11 358,72 €

918,72 €

*Part accompagnateur : 236,64 € x 3 = 709,92 €

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 Argenton les Vallées
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : cc.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

BUDGET PREVISIONNEL ANGLETERRE 5ème
UN EFFECTIF DE 63 ELEVES ET 5 ACCOMPAGNATEURS
 du 20 au 25 mai 2019

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
HEBERGEMENT + TRANSPORT : 287,00 € x 68	19 516,00 €	FAMILLES 63 X 215,00 €	13 545,00 €
VISITES	2 161,40 €	FOYER SOCIO EDUCATIF 63 X 110,00 €	6 930,00 €
ASSURANCE 11,50 € x 68	782,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DOTATION CULTURE	333,00 €
coût/ participant : 330,28...€		SUB FONCTIONNEMENT*	1 651,40 €
TOTAL	22 459,40 €	TOTAL	22 459,40 €

1 984,40 €

*Part accompagnateur : 330,28 x 5 = 1651,40 €

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur - ARGENTON LES VALLEES
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

TARIFS 2019

REPROGRAPHIE

	ELEVES	PERSONNEL	Occasionnellement pour Associations
Photocopies :	A TITRE PERSONNEL TOUT COMPRIS		POUR TIRAGES IMPORTANTS
Noir et Blanc			
A4	0,02 €	0,02 €	0,02 € (+papier)
A3	0,04 €	0,04€	0,04 € (+papier)
Couleur			
A4	0,10€	0,10€	0,10 € (+papier)
A3	0,20 €	0,20€	0,20 € (+papier)

DEGRADATIONS

	LIVRES
peu abîmé	2,30 €
moyennement abîmé	4,60 €
très abîmé	6,90 €
perdu ou inutilisable	Valeur de remplacement
Toute dégradation volontaire ou résultant d'une négligence pourra faire l'objet d'un bon évalué par le chef d'établissement.	

TARIFS COMMENSAUX 2019

Agents de la collectivité	
Chef de cuisine ou remplaçant	Gratuité (avec transmission d'un état mensuel des repas consommés)
ATTEE hors chef de cuisine	3,15 €
EMAT	3,15 €
Contractuels et équipe de remplacement hors chef de cuisine	3,15 €
Autres agents de la Collectivité	4,50 €
Agents de l'Education Nationale	
Indice \leq 326 – contractuels – enseignants – contrat aidé – Assedu - apprentis	3,15 €
Indice $>$ à 326 ou \leq à 465	4,00 €
Indice \geq à 466	5,00 €
Elève au statut particulier (cf art. 1-1-2 du règlement départ	3,15 €
Elève de passage (hors situation relevant du règlement départemental demi-pension)	4,50 €
Hôtes de passage (accueil extérieur)	7,00 €

III - Détermination du pourcentage aux charges communes (ensemble des charges afférentes à la préparation à la distribution des repas) (variable de 10 à 25%)

- Demi-pension
 - Commensaux
- } en 2019 : **18 %** (maintien)

VI - Le pourcentage pour le reversement à la collectivité Territoriale :

- 1) Participation à la rémunération des personnels : reste à 22,5% pour les familles et commensaux
- 2) FCSH : 1,50% et s'applique aux forfaits et aux commensaux

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT
AUX FRAIS D'UTILISATION DES STADES PAR LES COLLÉGIENS DANS LE CADRE DE LA
PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)**

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

N° ORDRE :

ENTRE

Le Département des Deux-Sèvres, représenté par M. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 27 novembre 2017, ayant élu domicile à la Maison du département, Mail Lucie Aubrac – Place Denfert Rochereau – CS 58880 – 79028 NIORT cedex,

d'une part,

ET

La collectivité propriétaire, la commune d'ARGENTONNAY, représentée par son Maire M. Jean-Paul GODET, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du

ET

Le collège Blaise Pascal utilisateur de l'équipement sportif, représenté par le Principal, M. Hubert CAROF,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.1311-7, L.1611-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3121-19, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3221-1 ;

Vu le Code de l'éducation et en particulier son article L.214-4 ;

Vu le Code du sport ;

Vu la circulaire interministérielle du 9 mars 1992 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement : équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive (l'EPS) ;

Vu la délibération du 8 décembre 2014 par laquelle le Conseil général a décidé d'étendre sa participation à l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens pour les stades ;

Vu la délibération du 2 avril 2015 par laquelle le Conseil départemental a délégué l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente ;

Vu la délibération du 27 novembre 2017 par laquelle la Commission permanente a approuvé les termes de la présente convention ;

Considérant que le Département est appelé à participer aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les collégiens pour la pratique de l'EPS, que les collectivités et structures intercommunales propriétaires demandent une participation aux frais d'entretien liés à l'utilisation de ceux-ci ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un contrôle sur l'utilisation réelle de l'équipement mis à disposition des collégiens ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : objet

La présente convention a pour but de définir les conditions de la participation du Département des Deux-Sèvres aux frais d'utilisation du (des) stade(s) de la collectivité propriétaire, la commune d'ARGENTONNAY, mis à disposition du collège Blaise Pascal pour la pratique de l'EPS ;

Article 2 : dispositions financières

La participation départementale est calculée sur la base d'un tarif par catégorie de stade appliqué aux heures d'utilisation par collège utilisateur.

Le nombre d'heures pris en compte correspond à 1/3 du nombre d'heures théoriques dédiées à la pratique sportive dans les stades, auquel est appliquée une minoration de 20 %, considérant les heures non utilisées pour raison météorologiques ou pédagogiques.

Un contrôle d'effectivité des heures réalisées sera mis en place par le Département des Deux-Sèvres avec un planning cosigné par l'établissement et la collectivité propriétaire.

Les tarifs retenus pour les différentes catégories de stades sont :

1 - terrains stabilisés	:	2,85 €,
2 - terrains herbés	:	4,80 €,
3 - terrains herbés avec pistes	:	9,25 €.

Article 3 : domaine d'application

La participation départementale s'applique aux heures scolaires utilisées par les collèges publics et privés à compter de l'année scolaire 2017-2018, pour la pratique de l'EPS sur le stade.

Article 4 : montant de l'aide

Sur la base d'un taux horaire fixé à 4,80 € pour 310 heures d'utilisation (heures réelles), la contribution du Département s'élève par année scolaire à 1 488,00 €.

Article 5 : engagement du Département

Le Département s'engage à verser sa contribution calculée selon les modalités ci-dessus à la collectivité propriétaire à l'issue de l'année scolaire considérée.

Article 6 : engagement de la collectivité propriétaire

La collectivité propriétaire du stade s'engage à ne demander de participation financière ni aux collèges utilisateurs des équipements, ni aux communes de résidence des collégiens utilisateurs des équipements dans le cadre de la pratique de l'EPS.

Article 7 : durée

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction une fois.

Elle fera l'objet d'un avenant si besoin, au vu de l'évolution du nombre d'heures d'utilisation, pour chaque collège.

Article 8 : résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproque inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 9 : accord amiable – litige

En cas de difficulté d'application de la présente convention, la recherche d'une résolution amiable sera privilégiée.

À défaut d'accord entre les parties, tout litige à apparaître dans l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal territorialement compétent.

Fait à Niort, le

Le Principal
du collège Blaise Pascal,

Le Maire
de la commune d'ARGENTONNAY,

Hubert CAROF

Jean-Paul GODET

Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,

Rose-Marie NIETO

Académie :
POITIERS

Exercice : 2018

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :

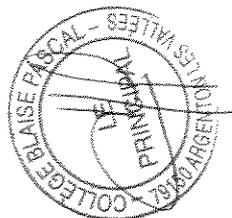
DEUX-SEVRES

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY
Téléphone : 05.49.65.70.54

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 9
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
09/10/2018

CAROF HUBERT, chef d'établissement



MINISTERE : Education Nationale

Académie : POITIERS
Exercice : 2018

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Pièce B9.1
DBM INFO

Ordonnateur : CAROL HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

Décisions budgétaires modificatives pour information
n° 9

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	45 267.91	0.00	45 267.91		42 967.91	0.00	42 967.91	
Vie de l'école	16 239.51	0.00	16 239.51		16 239.51	0.00	16 239.51	
Administration et logistique	45 618.54	0.00	45 618.54		40 656.31	0.00	40 656.31	
Total services généraux (1)	107 125.96	0.00	107 125.96		99 863.73	0.00	99 863.73	
Restauration et hébergement	114 636.26	-893.38	113 642.88		111 636.26	-893.38	110 742.88	
Bourses nationales	16 008.00	0.00	16 008.00		16 008.00	0.00	16 008.00	
Total services spéciaux (2)	130 544.26	-893.38	129 650.88		127 644.26	-893.38	126 750.88	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	237 670.22	-893.38	236 776.84		227 507.99	-893.38	226 614.61	

Résultat prévisionnel	-10 162.23	0.00	-10 162.23
CAF ou IAF	-6 800.00	0.00	-6 800.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL			
Total dépenses et recettes inscrites au budget	-893.38	236 776.84	226 614.61

EXERCICE 2018 - Edition du 08/11/2018

D.B.M. n°9		Exécutoire au 09/10/2018		Opération n°19		Type opération : 21 - Ressources spécifiques					
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	SRH	DENREE	0DENLC	7443	Restauration et hébergement DENREE PRODUITS LOCAUX Subventions Département				882.10	1 203.20	2 085.30
2	SRH	DENREE	0DENLC		Restauration et hébergement DENREE PRODUITS LOCAUX	27 982.10	1 203.20	29 185.30			

D.B.M. n°9		Exécutoire au 09/10/2018		Opération n°20		Type opération : 21 - Ressources spécifiques					
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	SRH		0MAIN	7443	Restauration et hébergement MAINTENANCE Subventions Département				2 096.58	-2 096.58	0.00
2	SRH	ENTRET	0MAIN		Restauration et hébergement ENTRETIEN MAINTENANCE	6 793.16	-2 096.58	4 696.58			

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

MINISTERE : Education Nationale

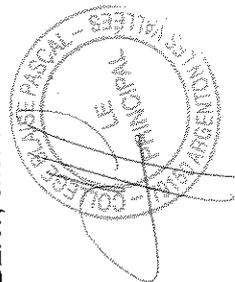
Académie :
POITIERS

Exercice : 2018

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY
Téléphone : 05.49.65.70.54

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 10
Présentée pour vote au Conseil d'administration

CAROF HUBERT, chef d'établissement



ANNEXE 10

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Académie : POITIERS
Exercice : 2018

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : CAROF HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°10			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	45 287.91	42 967.91	-2 300.00
Vie de l'élève	16 239.51	16 239.51	0.00
Administration et logistique	45 618.54	40 656.31	-4 962.23
Total services généraux (1)	107 125.96	99 863.73	-7 262.23
Restauration et hébergement	115 642.88	110 742.88	-4 900.00
Bourses nationales	16 008.00	16 008.00	0.00
Total services spéciaux (2)	131 650.88	126 750.88	-4 900.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	238 776.84	226 614.61	-12 162.23

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce B8.2
DBM VOTE

Académie : POITIERS
Exercice : 2018

Ordonnateur : CAROF HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°10

PREVISIONS BUDGETAIRES									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES					RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	45 267.91	0.00	45 267.91		42 967.91	0.00	42 967.91		
Vie de l'élève	16 239.51	0.00	16 239.51		16 239.51	0.00	16 239.51		
Administration et logistique	45 618.54	0.00	45 618.54		40 656.31	0.00	40 656.31		
Total services généraux (1)	107 125.96	0.00	107 125.96		99 863.73	0.00	99 863.73		
Restauration et hébergement	113 642.88	2 000.00	115 642.88		110 742.88	0.00	110 742.88		
Bourses nationales	16 008.00	0.00	16 008.00		16 008.00	0.00	16 008.00		
Total services spéciaux (2)	129 650.88	2 000.00	131 650.88		126 750.88	0.00	126 750.88		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	236 776.84	2 000.00	238 776.84		226 614.61	0.00	226 614.61		

Résultat prévisionnel	-10 162.23	-2 000.00	-12 162.23
CAF ou IAF	-6 800.00	-2 000.00	-8 800.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL									
OPERATIONS EN CAPITAL									
Total dépenses et recettes inscrites au budget	236 776.84	2 000.00	238 776.84	226 614.61	0.00	226 614.61	226 614.61		

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce B8.3
DBM VOTE

Académie : POITIERS
Exercice : 2018

Ordonnateur : CAROF HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°10

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	238 776.84	226 614.61
	Résultat prévisionnel	-12 162.23

Tableau prévisionnel de financement	
Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	
IAF	8 800.00
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	8 800.00
Total	8 800.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
57 674.53	6 800.00	2 000.00
		FDR estimé
		48 874.53

D.B.M. n°10 Date résultat du CA : 08/11/2018 Réf : ABONDEMENT SRH Opération n°21 Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes	
						Rappels	Modifications	Totaux	Modifications
1	SRH	DENREE	0DENR		Restauration et hébergement DENREE Achats de denrées	33 080.73	2 000.00	35 080.73	



lundi 22 octobre 2018

P	Collège Blaise Pascal	VS
G	Arrivé le	E
S	05 NOV. 2018	CDI
D	N°	A

Mr le Directeur
 Collège Blaise Pascal
 Rue Pasteur
 79150 Argenton Les Vallées

Objet : Fourniture de repas

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je vous informe qu'après étude de votre demande concernant la mutualisation, dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves de 1^{er} degré, nous ne donnerons pas une suite favorable à votre proposition.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires éventuels,

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Jean-Paul GODET

